



Règlement de consultation

REF AO: AO – HANDICAP INTERNATIONAL/TUNIS/2023/

PREAMBULE

Handicap International (HANDICAP INTERNATIONAL) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Handicap International est une association à but non lucratif, sans affiliation politique ou confessionnelle. Elle repose sur un réseau d'associations structurées en Fédération, œuvrant de manière constante à la mobilisation des ressources, à la gestion des projets et à la mise en œuvre de la mission sociale.

Handicap International est présent en Tunisie depuis 1992.

Article 1 : nom et adresse de l'acheteur :

HANDICAP INTERNATIONAL

PROGRAMME TUNISIE MAROC LIBYE

10 bis rue du Brésil, le Belvédère, 1002 TUNIS

Tel : +(216) 71 84 42 83

Tel. : +(216) 29 68 25 26

Email : appel-offres@tunisie.hi.org

Article 2 : objet de marché :

Ce cahier des charges a pour objectif de sélection une agence de voyage pour notre organisation Handicap international. Il décrit les services requis, les exigences en matière d'expérience et de qualifications, ainsi que les critères de sélection pour s'assurer que l'agence sélectionnée répondra aux besoins de notre organisation.

Pour ce faire, Handicap International invite, les soumissionnaires à présenter une offre selon les indications ci-dessous.

Article 3 : forme de la consultation

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres restreint.

Handicap international se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (07) jours avant la date limite fixée par la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Après réception des offres, le comité de sélection évaluera chaque offre selon les critères administratifs et techniques mentionnées ci-dessous. Chaque offre fera l'objet d'un classement et le soumissionnaire remportant le plus de point se verra attribuer le marché.

En cas d'égalité HANDICAP INTERNATIONAL se laisse le droit d'organiser un deuxième tour pour départager les soumissionnaires. Ce deuxième tour se déroulera dans les locaux de HANDICAP INTERNATIONAL à Tunis.

Chaque soumissionnaire convoqué devra faire une présentation de trente (30) minutes maximums de son offre s'en suivra une session de quarante-cinq (45) minutes de questions réponses.

A la suite de cette réunion, HANDICAP INTERNATIONAL produira une nouvelle grille d'analyse en vue d'attribuer le marché selon des critères techniques et administratifs.

Article 4 : conditions de l'offre

1. Durée du contrat : Le contrat cadre sera signé pour une durée de (1) un an, renouvelable un an si les deux parties s'entendent sur un accord.
2. Durée de l'offre : le soumissionnaire s'engage à garder les mêmes prix pour toute la durée du contrat cadre. Toute fois sur demande écrite de la part du fournisseur et de HANDICAP INTERNATIONAL à partir du douzième mois les deux parties pourront se rencontrer pour vérifier les variations des prix du marché local.
3. Monnaie : La monnaie de l'offre sera le Dinar Tunisien.
4. Langue de l'offre : Français
5. Les soumissionnaires pourront éventuellement proposer des autres produits et/ou de produits différents avec les mêmes spécificités.
6. Les prix demandés sont pour:
 - Billetterie.
 - Transport Local
 - Restauration
 - Location des salles de séminaires et de formation
 - Hébergement
7. Couverture géographique : L'agence de voyage recrutée doit couvrir toutes les régions de la Tunisie pour permettre à notre organisation de planifier des voyages dans tout le pays.

Article 5 : conditions d'envoi et de remise des dossiers de candidature

Les soumissionnaires se verront remettre les dossiers de candidature par e-mail avec accusé de réception par un représentant de HANDICAP INTERNATIONAL.

L'email contiendra :

1. L'original du présent cahier des charges dûment paraphé et signé
2. Extrait du Registre de commerce (délivrer moins de 03 mois)

3. Copie de l'identité fiscale.
4. Références (les trois dernières années)
5. Tableau détaillé des prix (annexe 01 < 16 onglets > + annexe 02)
6. Une présentation de la société (l'équipe, expérience ...) 05 pages maximum
7. Une photocopie de la pièce d'identité de la personne du représentant de la société.

Les conditions de réception des dossiers de candidature par handicap international :

L'offre devra contenir :

1. Papier administratif:
2. Devis rempli (Annexe 01+02) avec les informations demandées, daté, cacheté et signé.
3. Les règles de bonnes pratiques d'Handicap International datées, cachetées et signées.
4. Les conditions générales d'achat d'Handicap International datées, cachetées et signées.
5. La copie de l'enregistrement fiscal.
6. Une photocopie de la pièce d'identité de la personne du représentant de la société.
7. Une preuve d'expérience avec une autre Organisation non Gouvernementale, ou avec une autre entreprise (Certification ou justification d'expérience)

Lorsque le soumissionnaire déposera son dossier de candidature chez Handicap International, une confirmation de réception lui sera remise par email par le représentant de Handicap International. Cette confirmation est la preuve que le dossier complet a été transmis en bonne et due forme.

N B : Toutes Les Document Fournir Doit Être En Format PDF

Article 6 : date limite de réception des offres

Le : 20/02/2023

A : 18H00

A l'adresse mail suivante : appel-offres@tunisie.hi.org

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite de réception des offres ne seront pas retenus.

Article-7 : dépouillement des offres

Article 7.1 : ouverture des plis

Les plis seront ouverts à huis clos par un comité de sélection composé du personnel d'Handicap International. Lors de cette session, le comité procédera à l'étude des candidatures et des offres de chacun des soumissionnaires selon des critères de sélection et un barème prédéfini. Le candidat ayant obtenu la meilleure note générale l'emportera.

Seules les offres complètes seront examinées par le comité.

La session d'ouverture des plis se tiendra dans le bureau de Handicap International dans un délai d'une semaine après la date limite de remise des offres.

Article 7.2 : notification des résultats

Seul le/les soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offre sera contacté par Handicap International pour signer le contrat cadre.

Les autres soumissionnaires se verront notifier du résultat de l'appel d'offres par téléphone ou par e-mail, au maximum une (02) semaine après la date limite de remise des offres.

Article 8 : autres informations

Les candidats peuvent obtenir les renseignements complémentaires nécessaires à la constitution de leurs offres. Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à :

Arbi Saidi

Handicap International / Humanité et Inclusion

216 29682526 | www.hi.org | a.saidi@hi.org

10 Bis, Rue Du Brésil, Le Belvédère 1002 Tunis

Article 9 : présentations de l'offre

Description des besoins :

Billetterie : L'agence doit être en mesure de réserver et d'émettre des billets pour les vols.

Restauration : L'agence doit être en mesure de réserver des repas, diner, et pause-café pour les Invités de HI dans les restaurants et les cafétérias locaux.

Location de salles de séminaires et de formation : L'agence doit être en mesure de réserver des salles de séminaires et de formation pour notre organisation.

Hébergement : L'agence doit être en mesure de réserver des chambres d'hôtel, des appartements et des auberges de jeunesse pour notre organisation Hi.

Expérience et qualifications :

- L'agence doit avoir une expérience significative dans l'industrie du voyage, avec des références à fournir.
- L'agence doit disposer d'une équipe qualifiée et expérimentée pour gérer les demandes de voyage de notre organisation.
- Des évaluations régulières de la performance de l'agence seront effectuées pour s'assurer que les services proposés sont satisfaisants et pour identifier les opportunités d'amélioration pour Hi.
- Personnalisation des services : L'agence doit être en mesure de proposer des services personnalisés en fonction des besoins et des demandes de Hi.

Critère de sélection :

- L'agence doit être en mesure de proposer des services personnalisés en fonction des besoins et des demandes de Hi.
- Tarifs compétitive : L'agence doit proposer des tarifs compétitifs pour tous les services proposés afin de garantir des économies pour Hi.
- Support clientèle: L'agence doit disposer d'un support clientèle efficace et accessible pour répondre aux questions et aux demandes de Hi.
- Certifications et licences : L'agence doit être en possession de toutes les certifications et licences requises pour exercer son activité de manière légale et conforme aux normes en vigueur.
- Innovation : L'agence doit être en mesure de proposer des services personnalisés en fonction des besoins et des demandes de Hi.
- Expérience: L'agence doit avoir une expérience significative dans l'industrie du voyage, avec des références à fournir.
- Respect des normes de sécurité : L'agence doit respecter les normes de sécurité en vigueur pour garantir la sécurité de ses clients.
- Dossier administratif complet et clair.

Les critères administratifs représentent 40 % de la note (documentation, clarté de l'offre, expérience), les critères techniques et financier 60% (, prix, Support clientèle, Innovation...)

Fait à Tunis, le 31/01/2023

